

N° 2025-06/08

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande formulée par la MDADT de l'Audomarois, unité Routes et Mobilités, 1 rue Claude Clabaux BP70022 62508 LUMBRES mandatant/ la société BAUDE BILLET sise La Place 62134 LISBOURG,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux de confortement du chemin piétonnier de la route Nationale – RD943 (PR 81+320 à 81+400),

## ARRÊTE

**Article 1 :** Du 17 au 27 juin, une restriction de circulation sera établie au niveau du chemin piétonnier route Nationale – RD943 (PR 81+320 à 81+400) afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus.

**Article 2 :** La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :  
- Alternat de circulation avec feux tricolores

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise BAUDE BILLET.

**Article 4 :** Madame la secrétaire générale de Mairie, la Gendarmerie Nationale et l'entreprise BAUDE BILLET sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 13 juin 2025

F. DUPONT

Maire de Zouafques

*Le 13/06/25*

